

PREFECTURE DU LOIRET
DIRECTION DES MOYENS, DE LA LOGISTIQUE
ET DES MUTUALISATIONS
BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES,
DE LA FORMATION ET DE L'ACTION SOCIALE

ARRETE MODIFICATIF
portant désignation des représentants du personnel
à la commission de réforme départementale du Loiret
compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer

Le Préfet de la Région Centre-Val de Loire
Préfet du Loiret

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;
- Vu la circulaire du 27 janvier 2015 relative à la désignation des représentants du personnel pour les commissions de réforme au niveau déconcentré à l'issue des élections du 4 décembre 2014 ;
- Vu la liste des représentants du personnel à la commission de réforme compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer établie lors de la commission administrative paritaire du 17 février 2015 ;
- Vu l'arrêté portant désignation des représentants du personnel à la commission de réforme départementale du Loiret compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer en date du 25 février 2015
- Vu le changement de corps de deux agents nommés au sein de la commission de réforme par l'arrêté sus-visé,

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : Les fonctionnaires désignés ci-après sont nommés en qualité de représentants du personnel à la commission de réforme départementale du Loiret compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer :

- Mme Isabelle COUBAT (Préfecture du Loiret) – Titulaire
- Mme Isabelle BIGEARD-BODIER (DDSP d'Indre-et-Loire) – Titulaire
- Mme Marie-Pascale ROULLEAU (Préfecture du Loiret) – Suppléant
- M. Xavier BOURGEOIS (Tribunal Administratif d'Orléans) – Suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 11 mars 2016
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,
Signé : Hervé JONATHAN